



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P364\_2021**

**Date : 03/11/2021**

**OBJET : Mission de contrôle technique pour la réhabilitation de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER) - 50110**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé de lancer une opération de réhabilitation de l'Institut des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER), situé Boulevard de Collignon sur la commune déléguée de Tourlaville.

En 2015, suite à de nombreux désordres constatés, une mission de diagnostic global du site a été lancée pour avoir une vision globale de l'état des bâtiments et des travaux de réhabilitation à prévoir. Ce diagnostic a également été l'occasion pour le CNAM de donner ses orientations pour la répartition des surfaces afin d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants, des chercheurs et des formateurs et d'envisager un développement des formations à l'avenir.

Aussi, dans le cadre de cette opération, une consultation en procédure adaptée a été menée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin de confier la mission de contrôle technique à une entreprise.

A l'issue de cette consultation, cinq entreprises ont remis une offre.

Après analyse et classement des offres finales négociées suivant les critères définis dans la consultation, il est proposé de conclure et signer le marché de prestation intellectuelle avec SOCOTEC CONSTRUCTION qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 19 982,00 € HT soit 23 978,40 € TTC.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

**Vu** le Code de la Commande publique, notamment l'article R2123-1-1,

### **Décide**

- **De signer** le marché de prestation intellectuelle de mission de contrôle technique pour la réhabilitation de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER) à l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION – 880C rue Jean Bouin – CS 20022 – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 19 985,00 € HT soit 23 978,40 € TTC,
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021, ligne de crédit 78909,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**